

COIFFURE

VITALITE

Le régime santé de
la branche coiffure

Entreprises de coiffure

DÉCONFINEMENT ET BONS GESTES V10

STOP

Coronavirus

Mise en place d'outil de préconisation de sécurité sanitaire



Le document qui suit a été mis en forme par Coiffure Vitalité, présenté aux partenaires sociaux (CNEC, UNEC, CFDT Services, Fédération CGT Commerce et Services, Fédération FO-FGTA Coiffure et Esthétique, UNSA-Fédération des commerces et services)



Mise en place d'outil de préconisation de sécurité sanitaire



Les risques de contamination du virus Covid-19 restent importants, c'est pourquoi **il est primordial de mettre en place des procédures strictes pour que les entreprises de coiffure puissent reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles. Compte tenu de la profession, la mise en place des gestes barrières nécessite d'être en corrélation avec le métier de la coiffure.**

Les partenaires sociaux ont souhaité alerter sur un point : il n'y a pas lieu de faire la différence entre l'activité de salon de coiffure et de la coiffure à domicile, tout en tenant compte des différences d'application des mesures sanitaires d'exercice de ces deux activités.

Ainsi COIFFURE VITALITE, la solution de protection sociale conçue par les partenaires sociaux (CNEC, UNEC, CFDT Services, Fédération CGT Commerce et Services, Fédération FO-FGTA Coiffure et Esthétique, UNSA-Fédération des commerces et services) de la Convention Collective Nationale de la Coiffure avec l'appui de 16 mutuelles sélectionnées par leurs soins, en faveur des salariés de la coiffure, s'engage aujourd'hui à vos côtés afin de vous aider à gérer au mieux cette crise.

Loin de vouloir se substituer aux directives gouvernementales, les partenaires sociaux ont souhaité accompagner le gouvernement et les entreprises de coiffure dans l'élaboration des gestes barrières dans le but de préparer la reprise de l'activité en toute sécurité en adoptant la méthodologie gouvernementale existante.

L'ensemble de ces procédures strictes de gestes barrières à destination de tous les salariés (quel que soit leur statut) et des employeurs de la branche coiffure tant en salon qu'à domicile, sont conditionnées à une garantie d'approvisionnement suffisante de tous les équipements nécessaires à l'exercice de l'activité, avant toute ouverture au public de nos établissements lors du déconfinement. Cela permettrait alors de rassurer l'ensemble des salariés et bien entendu les employeurs. De plus, il est indispensable de communiquer (le Gouvernement) à l'ensemble des employeurs la liste officielle des fournisseurs qui pourront fournir, conformément aux normes en vigueur, l'ensemble des protections qui permettront d'assurer les gestes barrières et indispensables à une reprise d'activité.

Préconisations
temporaires de la fiche
des entreprises
de coiffure
en salon et à domicile



Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

ACTIVITE DES SALONS DE COIFFURE ET COIFFURE A DOMICILE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Par la projection d'un postillon ou de gouttelettes contaminées :

- Lors d'un éternuement ou d'une toux en contact étroit, à moins d'un mètre, avec une ou plusieurs personnes, au sein d'un lieu de travail et en l'absence de mesures de protection.
- Lors d'échanges verbaux.

En portant vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Gardez à l'esprit que le virus peut survivre quelques heures sur des surfaces contaminées telles que les objets, les cartons, les poignées... c'est pourquoi il est nécessaire de se laver très régulièrement les mains.
- De même, lorsque vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, pensez au lavage des mains avant et après toute action. Dans tous les cas, ne partagez jamais verre, gobelet, couverts, cigarette, vapoteur...
- Il est également important en début et fin de service de se laver le visage car, en l'absence de port de visière, il y a des projections possibles autour des yeux et sur le front. Il est également important de supprimer le port de tout accessoire.

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

Trois phases essentielles dans toute action :

Préparer :

DANS LE SALON

- Mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) et y annexer toutes les mesures sanitaires prises. Pour rappel, son caractère est obligatoire, sa mise à jour annuelle et son absence peut entraîner des sanctions financières.
- Prioriser les prestations coiffure sur RDV afin de minimiser les attentes et de respecter les distanciations physiques.
- Dans la mesure du possible, laisser les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées, et à condition que cela n'empêche pas de réguler les accès au salon.
- Mettre en place, si possible, un sens de circulation unique pour éviter les croisements. Veiller à l'application des règles et des gestes barrières pour les clients en salle d'attente. Pour les établissements qui ne peuvent pas effectuer de marquage au sol ou organiser un sens de circulation unique, il serait préférable de limiter le nombre de rendez-vous en fonction du nombre de places disponibles en salon afin d'éviter toute attente.
- Mettre en place une procédure de tri des déchets et séparer le matériel susceptible d'être contaminé. Vider les poubelles en portant des gants réservés à cet usage.
- Préparer un protocole de réception des marchandises hors ou en présence de la clientèle, respectant les gestes sanitaires.
- Eviter si possible l'utilisation de la ventilation manuelle (de type ventilateurs) et de la climatisation.
- Supprimer tout type de collation ainsi que les magazines mis à disposition des clients.
- Limiter au maximum les équipements dans le salon pour éviter le dépôt du virus sur les surfaces : mobilier superflu, cadres, jeux pour enfants...
- Organiser l'espace vente : le client ne doit pas toucher les produits. Le professionnel sert le client une fois que ce dernier a fait son choix.

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

- *Pour nettoyer les surfaces, il conviendra d'utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces produits de nettoyage pourront donc être utilisés pour l'entretien quotidien des locaux après le retour des personnels*

Trois phases essentielles dans toute action :

Préparer :

POUR LE PERSONNEL

- Prévoir, avant l'ouverture au public, des actions d'information et de formation du personnel, relatives aux mesures sanitaires. Les salariés devront attester avoir été informés, avec mise en situation en salon, ou formés, sur l'application des mesures sanitaires. Les apprentis sont soumis aux mêmes règles d'information et de formation que les salariés. Cette obligation est à la charge de l'employeur.
- Placer aux endroits visibles des salariés les consignes à suivre durant leur présence sur le lieu de travail.
- Etat de santé du salarié : en cas de suspicion de symptômes liés au Coronavirus, consulter le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus et contacter le 15. S'il s'agit de salariés mineurs, les responsables légaux sont également contactés.
- Eviter le port de type bijou...
- Prévoir un plan de nettoyage et de désinfection*, avec périodicité (après chaque client) et suivi des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils et matériels dont les visières et les lunettes, des poignées et boutons de portes et placards, des zones de paiement, de toutes les surfaces et objets susceptibles d'avoir été contaminés (annexer les mesures de ce plan de nettoyage dans le Document Unique).
- Désinfecter le terminal de paiement et privilégier le paiement sans contact.
- Nettoyer les sols une fois par jour au minimum en utilisant les produits de désinfection adéquats, en complément des balayages après chaque client.
- Il est déconseiller d'utiliser l'aspirateur pour le nettoyage des sols. Si utilisation de l'aspirateur, faites le en présence d'un nombre restreint de salariés en responsabilité de ce nettoyage. Selon les recommandations de l'INRS, il est à noter que l'utilisation d'aspirateurs n'est recommandée que si ce dernier est muni d'un filtre HEPA: High efficiency particulate air (filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur).

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

Trois phases essentielles dans toute action :

Préparer :

POUR LE PERSONNEL

- Lors du lavage des sols, utiliser le matériel de protection adéquat (gants - hors gants en latex - masque normé, lunettes ou visières) et privilégier un lavage humide.
- Laisser en permanence à disposition sur les postes de travail, dans les vestiaires et salle de pause : du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes, du savon liquide, de l'essuie mains en papier jetable, des sacs poubelles, des boîtes de mouchoirs en papier par personne, des gants, des blouses à usage unique. Les peignoirs ou blouses à usage unique peuvent être remplacés par des peignoirs ou blouses lavables à 60 ° dès lors qu'ils ne sont utilisés que pour un seul client.
- Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels.
- Réserver les WC aux collaborateurs avec consignes après chaque utilisation, usage de lingettes désinfectantes sur les poignées et divers équipements touchés. Après chaque action, le salarié devra se désinfecter les mains.
- Si un endroit dédié aux repas est prévu dans l'établissement, prendre les repas en horaires décalés et avec respect de la distanciation sociale à table ; définir le nombre de personnes pouvant déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l'emplacement de la chaise, éviter les chaises à roulettes, qui favorisent les rapprochements.

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

Trois phases essentielles dans toute action :

Préparer :

POUR LA CLIENTELE

- Placer à la vue des clients, à l'entrée du salon, les consignes de sécurité à appliquer et mises en place, et s'il existe, les diffuser sur le site internet. Les clients doivent venir seuls, ou pour accompagner un enfant. Seuls les clients qui se font coiffer ou qui achètent un produit peuvent rester dans le salon.
- Les clients doivent venir seuls, ou pour accompagner un enfant.
- Seuls les clients qui se font coiffer ou qui achètent un produit peuvent rester dans le salon.
- Chaque nouveau client entrant dans le salon devra utiliser du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du salon et être muni d'un masque.
- Etat de santé du client : en cas de suspicion de symptômes liés au Coronavirus, consulter le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus et contacter le 15.

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

- *Pour nettoyer les surfaces, il conviendra d'utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces produits de nettoyage pourront donc être utilisés pour l'entretien quotidien des locaux après le retour des personnels*

Trois phases essentielles dans toute action :

Réaliser :

DANS LE SALON

- La capacité de prise en charge des clients par un professionnel dans le salon doit se faire dans le respect de l'application des mesures de sécurité sanitaire afin d'éviter la «stagnation » des clients.
- Demander par un affichage approprié aux clients malades ou présentant des symptômes de différer leur rendez-vous
- Respecter la distanciation physique (recommandée par les autorités de santé) entre chaque client lors de l'accueil.
- La mise en place d'un vestiaire est à bannir (incitation des clients à laisser leurs vêtements dans leur véhicule, dans leur sac, ou sur leurs genoux sous le peignoir). En cas de vestiaire exceptionnel, les vêtements devront être isolés les uns des autres.
- Utiliser des peignoirs ou des blouses à usage unique pour les client(e)s. Pour les serviettes : lavage à 60°C, pour les peignoirs/blouses en matière synthétique ne pouvant être lavés à 60°C, d'autres moyens de nettoyage désinfectant peuvent être utilisés : sèche-linge, lessive spécifique... Possibilité d'utiliser des peignoirs ou blouses lavables à 60 ° dès lors qu'ils ne sont utilisés que pour un seul client.
- Procéder à un nettoyage désinfectant*, après chaque coupe, du siège, des surfaces de travail et toutes surfaces susceptibles d'avoir été contaminées au moyen de lingettes ou spray désinfectants.
- Se nettoyer les mains et les sécher sans les frotter, systématiquement après chaque client. Mettre à disposition une crème hydratante.
- Procéder à un nettoyage désinfectant* après chaque coupe l'ensemble des outils utilisés (peigne, ciseaux, casque, tondeuse...). Prévoir un temps de désinfection des outils entre deux clients en fonction des heures de rendez-vous afin d'éviter un décalage entre l'heure de rdv et l'heure de prise en charge.

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

Trois phases essentielles dans toute action :

Réaliser :

DANS LE SALON

- Pour le séchage des cheveux, privilégier les appareils à infra rouge, à quartz ou tout dispositif de même type existant sur le marché. Le cas échéant, pour le séchage des cheveux, nous recommandons le diffuseur.
- En cas d'utilisation de sèche cheveux : il est fortement recommandé de ne pas utiliser la pleine puissance pour éviter les projections d'air trop fortes ou d'isoler le cas échéant les postes de brushing et de sécher du haut vers le bas et d'orienter la diffusion de l'air vers le miroir. Eviter scrupuleusement d'orienter la diffusion vers d'autres clients ou des salariés.
- Ne pas laisser de cartons de matériel susceptibles d'entraver la circulation des clients.
- Encourager le paiement par carte bancaire et sans contact
- En cas de paiement en espèces, ces dernières ne devront pas être remises de la main à la main. L'utilisation d'un ramasse-monnaie est recommandé pour échanger les pièces et billets. Il devra être désinfecté après chaque utilisation.
- Prévoir une aération régulière des locaux, durant au moins 10 minutes, à répéter plusieurs fois par jour lorsque cela est rendu possible par la configuration des lieux.

POUR LE PERSONNEL

- Rendre obligatoire pour les professionnels, le port de protections pour éviter toutes projections salivaires, de type masque normé, et visière ou lunettes, et l'utilisation de gants pour certaines prestations techniques. Pour les coupes de barbe, le port de visière et de gants est rendu obligatoire. La barbe devra avoir été nettoyée et désinfectée au préalable.
- Le port des nouvelles protections mises en place dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19 n'exempte pas les professionnels de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité habituelles.
- Privilégier les cheveux attachés.
- Etat de santé du salarié : en cas de suspicion de symptômes liés au Coronavirus, consulter le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus et contacter le 15. S'il s'agit de salariés mineurs, les responsables légaux sont également contactés.
- Eviter au maximum les contacts trop proches en face à face avec les clients, éviter de leur toucher le visage et privilégier les conversations via le miroir.

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

Trois phases essentielles dans toute action :

Réaliser :

POUR LES CLIENTS

- Privilégier les prestations coiffure sur RDV afin de minimiser les attentes pendant la phase de déconfinement.
- Veiller à l'application des gestes barrière par les clients
- Afin de respecter les mesures de distanciation physique, la règle des 4mÇ par personne (jauge maximale) devient la référence pour l'accueil des clients. (il est à noter que la règle d'utilisation « d' un fauteuil sur deux » ne peut pas être appliquée dans la majorité des salons de coiffure; la règle des 4m2 permet en revanche des respecter les règles de distanciation physique, en organisant l'accueil des clients et en procédant à une éventuelle reconfiguration des lieux).
- L'accueil des personnes handicapées est prévu et autorisé et répond aux mêmes règles d'hygiène que celles édictées dans ce support. Ces personnes pourront ainsi bénéficier des services d'un coiffeur et seront accompagnés de manière bienveillante tout au long de leur présence dans le salon.
- Obligation de porter un élément de protection au niveau de la bouche et du nez : masque normé pour les clients avec attache derrière les oreilles.
- Etat de santé du client : en cas de suspicion de symptômes liés au Coronavirus, consulter le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus et contacter le 15.

Préconisations temporaires de la fiche des entreprises de coiffure en salon et à domicile

- *Pour nettoyer les surfaces, il conviendra d'utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver. Ces produits de nettoyage pourront donc être utilisés pour l'entretien quotidien des locaux après le retour des personnels*

Trois phases essentielles dans toute action :

Réaliser :

POUR LA COIFFURE A DOMICILE

- Lors de la prise de RDV : informer le client sur le respect des gestes barrière et sur l'application des règles de sécurité sanitaire et demander à ce dernier s'il ne présente aucun des signes de contagion par le COVID-19. Cette vérification sera à renouveler avant l'entrée dans le domicile le jour de la prestation. En cas de symptômes, reporter le rendez-vous.

POUR LE CLIENT

- Obligation de porter un masque normé avec attache derrière les oreilles pendant toute la durée de la prestation à domicile.
- Si cela est possible, seul le client devra être présent sur les lieux, à minima dans la pièce de vie dans laquelle la prestation se déroule.
- Accueillir le professionnel en tenant la porte ouverte et en la refermant derrière lui à l'issue de la prestation afin que ce dernier ne touche pas les poignées de porte durant sa présence au domicile

POUR LE PROFESSIONNEL

- Le professionnel sera tenu de porter le même matériel de protection qu'en salon pour la réalisation de la prestation.
- Isoler l'espace de travail de l'ensemble des personnes présentes sur le lieu, et procéder à un nettoyage désinfectant* comme il se doit (désinfection assurée par le professionnel).
- L'utilisation des toilettes chez le client est à proscrire.

Préconisations
temporaires
de la fiche
des entreprises
de coiffure
en salon et à domicile

Trois phases essentielles dans toute action :

Vérifier :

- **S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes** : gels hydro alcooliques, matériel de protection individuel, produits de nettoyage et d'entretien usuels, lingettes de désinfection, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, ...

Les premiers gestes barrières

1. **Se laver très régulièrement les mains** avec du savon ou une solution hydro alcoolique
2. **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir à usage unique
3. Toujours utiliser un **mouchoir à usage unique** et le jeter
4. **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Mais aussi et surtout...

5. Afin de garantir la bonne santé de mon entourage, je reste chez moi si j'ai le moindre symptôme.



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

Collaboration et remerciement

Ce dossier est en cours de validation par les ministères compétents. :



Ont collaboré à l'élaboration de ce dossier :

• Les organisations patronales, syndicales, les mutuelles partenaires :



• Les Institutions de la Coiffure

• Les autres partenaires :





STOP

Coronavirus